

Image not found or type unknown



Servitude et droit d'occupation dun toit terrasse sous ma fenetre

Par **dimitriparis**, le **27/03/2014** à **17:01**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement au premier étage avec ouverture donnant sur rue, cour et pignon. le long de ma copropriété, se trouve une autre copropriété, un ensemble d'immeubles avec le long du pignon de mon immeuble, un bâtiment en rdc uniquement. j'ai donc vu sur ce toit-terrasse de mes fenêtres sur cour mais aussi de ma fenêtre sur pignon. j'aimerais savoir s'il y a un moyen légal d'occuper ce toit-terrasse en accord avec le propriétaire de ce bâtiment ?